

L'ajournement

diriger eux-mêmes leur vie, ce qu'ils cherchent à faire par de multiples moyens.

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) et ministre d'État (Affaires indiennes et du Nord canadien)): Monsieur le Président, d'abord, je m'étonne un peu du fait que l'honorable député traite de façon aussi cavalière du processus de consultation qui s'est engagé le 24 juillet dernier.

[*Traduction*]

Le député prétend maintenant que le processus de consultation annoncé le 24 juillet est trop restreint. Ce que les autochtones jugent important et ce que nous nous efforçons de faire, c'est d'obtenir l'avis de tous les intéressés sur le programme d'expansion économique administré par le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le député a parlé du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Centre d'emploi et d'immigration du Canada et d'autres ministères qui s'intéressent à l'expansion économique. C'est justement pour cela que ces ministères participent au processus de consultation. Ces organismes seront en mesure de tenir compte des opinions des autochtones et peut-être d'influer sur le rapport qui me sera présenté et sur lequel je me fonderai pour formuler des recommandations au gouvernement.

● (1830)

Dans sa déclaration, le député a parlé de toute une gamme de sujets qui sont importants pour le développement économique des autochtones. Bien sûr, je peux comprendre les motifs politiques qui peuvent le pousser à nous prêter telles ou telles intentions. Il n'en demeure pas moins que nous nous sommes engagés à travailler de concert avec les autochtones pour qu'ils parviennent à l'autonomie économique. Nous sommes très encouragés par l'accueil que les bandes et les conseils tribaux ont réservé au processus de consultation. J'en attends impatientement les résultats. Si, sous l'ancien gouvernement, certains ministères faisaient des choses sans avvertir les autres ministères, ce n'est pas notre cas. Nous travaillons à l'unisson et savons tous ce que fait le gouvernement. Le Cabinet examinera les conclusions du processus de consultation. J'espère que nous pourrons proposer des mesures susceptibles d'améliorer la qualité et l'efficacité des programmes que nous voulons mettre en oeuvre pour assurer le développement économique des autochtones du Canada.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)